

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 14 septembre 2022

En exercice : 15

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Date de convocation :
08 septembre 2022

Date d'affichage :
08 septembre 2022

Non-participation au vote : Céline PARIS arrivée à 21h17

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN),

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

**AUTORISATION DONNER AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ANCIENS
DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES A L'ASSOCIATION ASPSPY**

Délibération n° 2022-53

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention à signer avec le président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des Sapeurs-Pompiers dans l'Yonne (ASPSPY) relative aux conditions de cession à titre gratuit du matériels anciens du corps dissous des sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

Le matériel mis a disposition de l'association ASPSPY a fait l'objet au préalable d'une identification et sera restauré et ainsi sauvegarder par ladite association.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le président de l'ASPSPY

La convention est annexée à la présente délibération.

Annule et retire délibération 2022-43 du 14 septembre 2022

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET